INFOLETTRE



FRIJE A UNIVERSITÉ LAVAL

Avec quelques mois de retard, voici enfin votre infolettre!

Depuis la dernière édition beaucoup de choses sont survenues dans le monde de la santé et surtout dans notre domaine : la ventilation à domicile. La COVID19, la disponibilité limitée des fournitures et le rappel de Philips Respironics ont contribué au branle-bas de combat des derniers mois. Pour cette édition, nous vous offrons un rappel des modalités mise en place suite à ces évènements.



1. Rappel de Philips Respironics

- Le 14 juin dernier, Phillips Respironics annonçait un rappel volontaire de tous les BIPAP A-30, A-40, System One et Dreamstation ainsi que des appareils volumétriques Trilogy 100 et 200. Selon la compagnie, une mousse antibruit se retrouvant à l'intérieur pourrait générer des particules pouvant pénétrer dans le circuit de l'appareil créant un risque d'être ingérées ou inhalées par l'usager. De plus, l'émission chimique sous forme de gaz pourrait provoquer des effets néfastes sur la santé de l'usager. La compagnie aurait reçu un petit nombre de plaintes (0,03%) concernant la présence de particules ou de débris dans le circuit, la tubulure, le filtre, l'humidificateur ou le masque. Les appareils **non visés** par le rappel sont le A -40 Pro, le Trilogy 202 et le Trilogy EVO.
- L'IUCPQ a mis en place un comité de gestion de crise. Les membres du comité provenant du PNAVD SRSRSD étaient : la cheffe de service, la directrice médicale, les coordonnatrices techniques ainsi que l'assistante-cheffe inhalothérapeute. Aussi, de l'IUCPQ, un ingénieur du département de génie biomédical, une conseillère en gestion des risques, le directeur des services professionnels ainsi que l'assistante-cheffe inhalothérapeute du service de thérapie respiratoire se sont joints à ce comité. Suite aux recommandations de Philips Respironics et de Santé Canada, il a été décidé que les usagers pouvaient continuer à utiliser leurs appareils de ventilation. Le 8 juillet 2021, une lettre les informant de la situation a été envoyée à chaque usager ayant un appareil touché par le rappel. Comme mentionné dans la lettre, Philips Respironics a procédé à un rappel volontaire par excès de prudence. À ce jour, Philips Respironics n'a offert aucun plan précis pour la réparation et/ou le remplacement des appareils. La compagnie serait en attente d'une approbation de Santé Canada concernant l'utilisation d'un autre type de matériel antibruit pour leurs appareils.

- Rappel de Philips Respironics
- Informations diverses
- Nouvelle mesure demande de matériel
- 4. Trilogy 100 Entretien préventif
- 5. Formations
- 6. Nominations
- 7. Départ à la retraite

1. Rappel de Philips Respironics - suite

Changement d'un appareil visé par le rappel suite à un bris

Lors d'un bris d'un appareil visé par le rappel, celui-ci sera remplacé par le même modèle. Vous devez lire à l'usager le formulaire de divulgation qui vous a été acheminé. Ce formulaire mentionne que l'appareil de remplacement qui sera envoyé fait également partie du rappel de Philips Respironics. L'inhalothérapeute doit signer le formulaire attestant que l'usager a été informé de la situation et nous le retourner soit par courriel au

iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca, soit par télécopieur au 418-656-4876 afin qu'il soit déposé au dossier de l'usager.

Nouvelle admission

Jusqu'à maintenant, pour toutes les nouvelles admissions au PNAVD, les appareils qui sont installés ne sont pas visés par le rappel.

Trilogy 100 et 200

Si des particules noires apparaissent dans la chambre d'humidité, le tube, le masque ou dans le filtre du Trilogy veuillez aviser une des coordonnatrices du PNAVD.

2. Informations diverses

Admission - Formulaires

Lors d'une admission en assistance ventilatoire, trois formulaires à faire signer par l'usager vous sont acheminés. Nous vous demandons votre collaboration afin de nous les retourner rapidement, soit par télécopieur au 418-656-4876 ou par courriel au <u>iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca</u>.

Retour d'équipement

Lors d'un retour d'équipement, toujours inscrire la raison sur le formulaire de retour. Ceci nous permettra de faire les interventions appropriées plus rapidement.

Transfert de propriété

Lors de vos demandes, il est requis d'avoir le formulaire de transfert de propriété, une copie de la facture d'achat et une copie du relevé de l'assurance indiquant les pourcentages payés par l'assureur. Plusieurs usagers reçoivent leur relevé par courriel. Il serait préférable de faire imprimer le relevé. La prise de photo n'est pas à privilégier puisque la qualité de l'image lors de l'impression ne permet pas de voir clairement les informations nécessaires. Si les documents fournis ne sont pas lisibles, nous ne pourrons pas traiter la demande.

Disponibilités des fournitures

Depuis le début de la pandémie, certains produits sont en rupture de stock, et lorsqu'ils deviennent disponibles, ils le sont en petites quantités. Nous vous demandons de bien évaluer votre demande quant aux fournitures requises afin que l'on puisse assurer une bonne gestion du matériel pour les nouvelles admissions et le remplacement des bris.



Horaire des Fêtes

Nos bureaux seront fermés : 24, 27, 28, 31 décembre 2021 et 3 et 4 janvier 2022.





PNAVD – Québec

2725, Chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4G5

418-656-4875

418-656-4876

iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca

Personnes ressources

Bernard Guérin

Chef de service et responsable du PNAVD - Québec

Nathalie Poirier, inh.

Coordonnatrice technique

Josée Lecompte, inh.

Coordonnatrice technique

Marie-France Thibault
Agente de planification,
de programmation et de
recherche

3. Nouvelle mesure - demande de matériel

Pour toute demande de matériel, le formulaire de l'agent payeur doit avoir été signé et retourné pour que l'envoi soit fait. Votre demande demeurera en attente jusqu'à l'obtention du formulaire dûment signé.

4. Trilogy 100 - Entretien préventif

Depuis le début novembre les entretiens préventifs se feront à tous les 10 000 heures. Cette mesure a été approuvée par le service de génie biomédical de l'IUCPQ. Philips Respironics ne fait plus les réparations des Trilogy tant que le rappel est en cours. Cette mesure permettra d'éviter un manque d'appareils.

5. Formations

Stellar - 150 de Resmed



2 décembre 13h00 à 14h30, via TEAMS

Formateur : Doug Scullion

De plus en plus d'usagers se procurent le Stellar - 150 de Resmed. Si vous voulez en apprendre davantage sur cet appareil, joignez-vous à nous!

EVO - 150

8 décembre 13h30 à 15h00, via TEAMS

Formateur : Danny Amaral

Suite à la formation, cet appareil sera installé chez les usagers. On vous attend en grand nombre!

6. Nominations

Josée Lecompte - Coordonnatrice technique

Mme Lecompte a officiellement obtenu le poste de coordonnatrice technique a sein du SRSRSD. Forte de plus de 10 ans d'expérience, elle saura soutenir l'équipe du SRSRSD.

Paterne Irakoze - Assistant - infirmier chef par intérim

M. Gilles Clavette a quitté pour sa retraite en novembre et M. Irakoze assure l'intérim pour la prochaine année.

Bernard Guérin - Chef de service

M. Guérin se joint à notre équipe comme chef de service afin de remplacer Francine Careau qui quitte pour la retraite. M. Bernard Guérin occupera dorénavant le poste de chef de service du laboratoire du sommeil et du SRSRSD.

Félicitations à vous!



Retraite de Francine Careau - cheffe de service

Toute l'équipe du SRSRSD et du PNAVD - Québec souhaite souligner le départ à la retraite, le 23 décembre prochain, de Mme Francine Careau, cheffe de service. Elle a œuvré au sein du service depuis 2009. Son implication active et sa vision stratégique ont permis au service d'évoluer et de devenir un chef de file en ventilation et soins respiratoires spécialisés à domicile. Nous la remercions pour ces belles années passées parmi nous et nous lui souhaitons de belles années remplies de voyages et d'expériences qui sortent de l'ordinaire.



Bonne retraite
Francine!